



## INFOS - MAIRIE

Le Conseil municipal a souhaité vous apporter quelques informations relatives à votre commune.

### BUDGET PRINCIPAL

#### Compte administratif 2020 :

##### Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations exercice	219 234,63	Recettes	265 998,19
		Excédent	46 763,56
		Excédent précédent reporté	15 951,37
		Excédent de clôture	62 714,93

##### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Déficit précédent reporté	221 013,88	Virement de la section de fonctionnement	121 295,88
Dépenses	207 054,01	Recettes	208 840,19
Déficit exercice	97 931,82		
Reports	30 000,00	Reports	160 500,00
Résultat avec reports			32 568,18

#### Budget 2021 :

##### Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses	249 616,69	Recettes	240 626,00
Virement à la section d'investissement	53 724,24	Excédent reporté	62 714,93
Total général	303 340,93	Total général	303 340,93

##### Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	97 931,82	Virement de la section de fonctionnement	53 724,24
Remboursement emprunt	5 290,00	Fonds Compensation TVA	42 494,00
		Recettes divers	1 896,69
Opérations d'ordre	42 232,22	Opérations d'ordre	42 232,22
Immobilisations (reports compris)	95 912,00	Subventions (reports compris)	198 680,00
Total général	241 366,04	Total général	339 027,15

La section de fonctionnement s'équilibre à 303 340,93 €.

La section d'investissement a été votée avec 339 027,15 € en recettes et 241 366,04 € en dépenses soit un excédent de 97 661,11 €.

En 2021, le projet Eco Village Avenir devrait se terminer avec les aménagements extérieurs.

Des subventions importantes liées au projet Eco-Village sont à percevoir. En 2022, le fonds de compensation de TVA lié aux travaux faits en 2020 sera important (environ 30 000 ,00 €).

La ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00 €, ouverte en janvier 2020, a été renouvelée en janvier 2021. A ce jour, un remboursement de 12 800,00 € a été fait avec le versement d'une partie des certificats d'énergie.

Concernant l'emprunt de 80 000,00 € réalisé en 2019, le capital restant à rembourser au 1er janvier 2021 est 72 682,51 €.

### **Fiscalité 2021 :**

Les taux d'imposition sur le foncier bâti (TFB) et sur le foncier non bâti (TFNB) ont été maintenu pour 2021. Cependant du fait de la réforme de la fiscalité locale directe, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (6,38%) est augmenté du taux départemental (23,90%). Le taux communal et le taux départemental sont regroupés.

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,38 %	30,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,65 %	33,65 %

### **BUDGET CCAS**

Le compte administratif 2020 a été voté avec un excédent de fonctionnement de 5 003,30 €.

Pour le budget 2021, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 6 203,30 €.

Sur les conseils de notre comptable public, le Conseil Municipal a décidé de clôturer le budget CCAS au 01/01/2022. Il sera intégré au budget principal. Une commission communale d'action sociale sera mise en place avec les membres élus et non élus du CCAS.

### **ECO-VILLAGE AVENIR : FINANCEMENT DES TRAVAUX (sauf aménagements extérieurs)**

COUTS		FINANCEMENT	
Travaux	Total HT	Subventions prévues	Autofinancement
1ère Tranche : Mairie- Poste - Chaudière	128 004,42		
Salle des fêtes - école	184 107,29		
<b>Total 1ère tranche</b>	<b>312 111,71</b>	<b>224 641,00</b>	<b>87 470,71</b>
2ème tranche : Tisanerie et sanitaires	32 776,13	19 665,68	13 110,45
<b>Total 2ème tranche</b>	<b>32 776,13</b>	<b>19 665,68</b>	<b>13 110,45</b>
Logements : Logement du bourg	88 606,15	55 442,46	33 163,69
Logement école	95 480,98	73 711,31	21 769,67
Total logements	184 087,13	129 153,77	54 933,36
<b>Total travaux hors aménagements extérieurs</b>	<b>528 974,96</b>	<b>373 460,45</b>	<b>155 514,51</b>
Tva sur logements			18 408,00
Autres aides (La Poste, certificats économie d'énergie)		44 000,00	
<b>Total autofinancement</b>			<b>129 922,51</b>

Les frais de dossier et les intérêts de la ligne de trésorerie ne sont pas pris en compte.

### **TRAVAUX PREVUS :**

- stores extérieurs pour l'agence postale communale
- agrandissement du colombarium
- réparation du toit de l'appentis de la maison du bourg
- réparation de l'entourage de cheminées sur le toit de la salle des fêtes
- réaménagement du sentier de la Fontaine de Chamont avec le Département
- circulation à Maupertuis

### **LA P'TITE BICHE :**

La P'tite Biche a été achetée par la Communauté de Communes du Bazois en 2002. Elle est devenue la propriété de la Communauté de Communes Bazois-Loire-Morvan au 1er janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes.

En juillet 2017, la Communauté de Communes a souhaité rendre la compétence commerce aux communes à partir du 1er janvier 2018, suite à un problème de procédure, cela ne s'est pas fait.

Une convention temporaire pouvait permettre à la Communauté de Communes de percevoir les loyers. Cette convention n'ayant pas été votée par la commune, la Communauté de Communes ne peut plus percevoir les loyers mais doit rembourser l'emprunt depuis 2018.

Ce bâtiment avait été proposé à la vente en juin 2018. Les gérants n'étaient pas intéressés ainsi que la commune.

Monsieur Caillot, Président de la Communauté de Communes Bazois-Loire-Morvan, nous a rencontré fin janvier 2021 pour proposer la signature de cette convention temporaire qui permettrait l'encaissement des loyers.

Une rencontre entre les élus et Monsieur Caillot sera proposée.

### **SITE DE FLEURY :**

Une rencontre a eu lieu à la mairie le 20 avril 2021 avec la présence de Monsieur Lassus, Président du Conseil Départemental, Madame Dardant, Conseillère départementale, Monsieur Joly, Sénateur, Monsieur Caillot, Président de la Communauté de Communes, Monsieur Fallet, Président de l'association de Fleury et les principaux acteurs concernés.

Cette réunion a permis de trouver une solution pour l'emploi de l'agent pour la saison 2021. Des rencontres sont prévues en septembre pour la mise en valeur du site.

### **GESTION DE L'EAU ET DES INONDATIONS :**

Une consultation publique a lieu du 1er mars au 30 septembre 2021 sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations.

Un questionnaire est en ligne sur le site [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)

### **REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES :**

Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile, les personnes handicapées, les personnes vulnérables peuvent être inscrites au registre des personnes vulnérables à leur demande. Ce registre est confidentiel.

C'est un outil de prévention et de gestion de l'urgence essentiel afin que les pouvoirs publics puissent savoir où se trouvent les personnes qui pourraient avoir des difficultés en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture (canicule, grand froid, inondation ...).

D'une façon plus globale, les personnes inscrites bénéficient d'une attention plus particulière par la municipalité.

Vous pouvez contacter le secrétariat pour tout renseignement.

**CEREMONIE DU 8 MAI :**

Suite à une circulaire de la Préfecture et sauf évolution de ce dispositif, la cérémonie du 8 mai se déroulera sans présence de public ou d'invités. Les associations d'anciens combattants ne pourront être conviées.

Le Conseil Municipal reste à votre écoute pour toutes informations.

Prenez soin de vous et de vos proches en respectant au mieux les gestes barrières.

L'ensemble du Conseil Municipal de Biches